# POLITIQUE DU QUÉBEC

à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada

UN DIALOGUE

UNE SOLIDARITÉ AGISSANTE



## POLITIQUE DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA

UN DIALOGUE, UNE SOLIDARITÉ AGISSANTE



Madame Louise Beaudoin

Parce qu'ils vivent au sein d'un continent anglophone, les francophones ressentent le besoin constant de mieux assurer l'avenir de leur langue et de leur culture et ce, tant au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord.

Chaque communauté de culture minoritaire cherche ardemment à préserver son identité en exerçant un contrôle de plus en plus étendu sur les institutions politiques et économiques qui façonnent son destin.

Au Québec, pour un nombre toujours grandissant de personnes, cette prise en main de l'avenir collectif se définit naturellement par la souveraineté politique. Ailleurs, cette volonté d'autonomie prend des formes diverses, comme, par exemple, l'établissement de commissions scolaires françaises gérées par des communautés francophones.

Toutefois, au-delà de la forme choisie et du progrès manifesté, cette lutte pour la survie est commune à l'ensemble des francophones d'Amérique du Nord, et de façon plus aiguë, à ceux du Canada. Elle incite à une solidarité qui, trop souvent, a été mise en veilleuse par des tensions politiques conjoncturelles mais, peut-être davantage encore, par suite de l'incompréhension résultant de l'absence d'un authentique dialogue.

Ce que l'on peut dire de mieux au sujet de la relation qui existait dans le passé entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada, c'est qu'elle s'est révélée timide et, presque toujours, limitée à une relation d'aide.

La présente politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes cherche à donner l'impulsion nécessaire pour établir un nouveau dialogue, lui-même source d'une solidarité nouvelle entre les francophones d'Amérique du Nord.

Le gouvernement du Québec reconnaît que les communautés francophones et acadiennes du Canada hors Québec sont bien vivantes et qu'elles entendent prospérer là où elles se trouvent. Dans le cadre plus général de son action au sein de la francophonie internationale, il est dans la nature des choses que le Québec attache une importance particulière aux liens avec ces communautés. Dans cette perspective, la présente politique vise à établir une coopération moderne entre celles-ci et la société québécoise par la recherche en commun de partenariats nouveaux et créatifs.

Pour y parvenir, cette politique réserve une place privilégiée à la concertation entre la société québécoise et les communautés francophones dans les domaines de première importance que sont la culture et les communications, l'éducation et l'économie. Structurée de façon adéquate, cette concertation sera durable et il en résultera des plans d'action communs auxquels le Québec apportera son concours financier, son expertise technique ou son appui politique. La détermination avec laquelle le Québec s'engage dès maintenant dans cette voie ne pourra que s'affirmer encore davantage au lendemain de son accession au statut d'État souverain.

En rendant publique cette nouvelle politique québécoise, j'invite nos voisins francophones du Canada à participer en grand nombre à cette nouvelle relation avec la société québécoise. Pour ma part, j'attache la plus haute signification à la démarche qui, aujourd'hui, s'engage en cette direction.

Louise Beaudoin

Ministre déléguée aux Affaires

intergouvernementales canadiennes

### TABLE DES MATIÈRES

			Page
ΑV	/ANT-I	PROPOS	1
IN	TROD	DUCTION	3
1.	UNE	DIVERSITÉ À RECONNAÎTRE	5
	1.1	La place du Québec	5
	1.2	La précarité de la langue française	7
	1.3	La diversité de la francophonie canadienne	8
	;	1.3.1 L'Acadie	9
		1.3.2 L'Ontario	10
		1.3.3 L'Ouest et les Territoires	10
2.	UNE	SOLIDARITÉ AGISSANTE	12
	2.1	Les réseaux de solidarité	13
	2.2	Les domaines privilégiés	15
	.w	2.2.1 L'espace de la culture et des communications	15
		2.2.2 L'espace de l'éducation	19
		2.2.3 L'espace économique	22
3.	UNE	ACTION CONCERTÉE,	24
	<b>3.1</b>	Les tables sectorielles permanentes de concertation	24
٠	3.2	Le forum triennal de concertation	25
	3.3	La concertation régionale	26
4.	LAN	MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE	27
	4.1	Le programme de financement de partenariats	27
	4.2	Les ententes intergouvernementales de coopération	28
N	OTES	DE RÉFÉRENCE	29

#### AVANT-PROPOS

Le gouvernement du Québec entend préciser comment il participera au renforcement des rapports de solidarité et de coopération entre les Québécois, les Québécoises et les francophones du Canada en énonçant les principes qui sous-tendent ses actions dans le cadre d'une politique à l'égard de la francophonie canadienne. Il a confié l'élaboration de cette politique au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) qui donne à la ministre la responsabilité «d'élaborer et de proposer au gouvernement des programmes de coopération avec les Canadiens d'expression française à l'extérieur du Québec et d'en assurer la mise en oeuvre» (art. 3.6.1). Aussi, en raison de la loi, le ministère du Conseil exécutif est chargé «d'établir et de maintenir avec les autres gouvernements au Canada et leurs ministères ou organismes les relations que le gouvernement du Québec juge opportun d'avoir avec eux» (art. 3.2).

Durant les travaux préparatoires à l'élaboration de la présente politique, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a pu bénéficier du concours des autres ministères et organismes gouvernementaux. Leur apport a été déterminant, en particulier pour la définition de pistes à privilégier dans les relations entre les communautés francophones et acadiennes du Canada et les administrations responsables de programmes.

De plus, les différentes personnes mandatées pour représenter les communautés francophones des autres provinces ont été consultées, en particulier les porte-parole de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Leur concours aura permis de s'assurer que la présente politique constitue une réponse constructive aux préoccupations de leurs membres.

#### INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec s'est toujours fait un devoir de promouvoir vigoureusement l'usage de la langue française à l'intérieur de son territoire. Par ailleurs, le Québec participe assidûment à la vie de la francophonie internationale, voyant là l'enracinement d'une solidarité avec l'extérieur qui, en retour, permet à la détermination de vivre en français de la société québécoise de s'exprimer pleinement.

Si le Québec veut manifester sa solidarité envers la francophonie internationale, il doit d'abord l'affirmer envers ses voisins d'Amérique du Nord. En effet, le Québec et ses voisins francophones subissent une menace commune : celle de faire partie d'un continent dominé par la langue anglaise et de devoir en affronter les conséquences. D'ailleurs, des liens particuliers entre le Québec et les communautés francophones du Canada se sont tissés tout au long de leur histoire.

Cette relation privilégiée entre le Québec et ses voisins francophones doit être redéfinie en fonction de préoccupations communes et de modes de coopération modernes.

C'est l'essentiel du message que lançait au Québec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) dans son mémoire d'avril 1993<sup>1</sup>, au terme d'une importante consultation de ses membres. C'est aussi l'essentiel de l'avis que présentait, en décembre 1994, le Conseil de la langue française<sup>2</sup>, lorsqu'il soulignait, notamment, l'urgence de contrer le phénomène d'assimilation des francophones dans l'ensemble du Canada, ailleurs qu'au Québec.

En effet, qu'ils se trouvent au Québec, en Acadie, en Ontario, dans l'Ouest ou dans les Territoires du Canada, les francophones partagent la ferme conviction que la promotion de la langue française passe par le droit de s'exprimer dans cette langue dans toutes leurs activités quotidiennes. Il paraît tout à fait légitime et nécessaire que les élèves, les populations étudiantes, le personnel enseignant, les administratrices et les administrateurs, les parents, s'expriment en français dans les écoles, les établissements d'enseignement collégial et les universités, que les artisanes, artisans et artistes exercent leur art dans la langue qui sous-tend leur culture, que les marchands et gens d'affaires exploitent leurs entreprises en français. Bref, pour que les communautés francophones puissent résister à l'envahissement de la langue anglaise et de la culture anglo-américaine et pour qu'elles puissent s'affirmer comme collectivités prospères, modernes

et dynamiques, il faut que le français constitue la langue principale des grands secteurs d'activité.

La solidarité entre les francophones s'exprimera le mieux si elle est vécue à travers des partenariats qu'ensemble ils voudront concevoir, planifier et mettre en oeuvre dans les secteurs les plus importants pour le rayonnement de la langue française et pour la vitalité de leurs communautés. Le gouvernement du Québec entend jouer un nouveau rôle dans ce contexte en concertation avec toutes les personnes qui voudront participer à ce nouvel élan, au Québec et dans les communautés francophones et acadiennes du Canada. Désormais, il axera son action sur la réalisation de projets communs qui permettront de faire progresser le dialogue et les échanges entre tous les francophones, de sorte que s'amplifie l'usage de la langue française.

#### 1. UNE DIVERSITÉ À RECONNAÎTRE

#### 1.1 LA PLACE DU QUÉBEC

Le Québec s'affirme depuis toujours comme une société essentiellement francophone. En termes démographiques et politiques, il occupe une place particulière au sein de la francophonie, puisqu'il est le seul État francophone d'Amérique. L'expression du caractère français du Québec, particulièrement depuis les 35 dernières années, s'est fortifiée à tous les niveaux d'activité dans la société québécoise. La définition de la place et du rôle du Québec à l'égard des autres communautés francophones découle d'une vision franche et lucide des facteurs qui l'unissent à celles-ci, mais aussi, qui l'en distinguent.

Des partenaires pour assurer le rayonnement de la langue française Le gouvernement du Québec considère que la promotion de la langue française constitue un facteur essentiel à la survie, à l'épanouissement, de même qu'au développement du Québec. Il ne peut ignorer que la mondialisation des échanges et l'impact des nouvelles technologies de communication, entre autres choses, sont des phénomènes qui favorisent la domination de la langue anglaise. Le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada doivent donc raffermir les rapports qui leur permettront de maintenir et de promouvoir la vitalité de la langue française dans tous les secteurs propices à leur épanouissement optimal comme sociétés modernes. C'est au nom de la convergence de leurs préoccupations et de leurs besoins que le gouvernement du Québec invite tous les francophones à une solidarité renouvelée.

La société québécoise et les communautés francophones et acadiennes participent au même élan, au même effort en faveur de la promotion de leur langue et de leur culture. Chacune de ces communautés francophones se reconnaît un caractère particulier découlant de son histoire, de ses traditions, de sa situation géopolitique. Malgré de telles différences, ces communautés gagneront à affirmer leur solidarité à titre de sociétés francophones dans un univers à prédominance de langue anglaise.

La promotion de la langue française: une responsabilité de l'État québécois Depuis trois siècles au Québec, le caractère français s'est manifesté dans la création et le développement d'institutions socioculturelles, éducatives, politiques, économiques et commerciales que des générations successives de Québécois et de Québécoises ont édifiées avec détermination. En particulier depuis l'époque dite de la Révolution tranquille, le Québec s'est doté d'instruments qui lui permettent de croître comme société moderne et de jouer un rôle original au sein de la francophonie canadienne et sur la scène internationale.

L'instrument le plus efficace que le Québec se soit donné pour promouvoir la langue française est incontestablement la Charte de la langue française. La langue française, que plus de 80 % des Québécois et des Québécoises utilisent dans leurs sphères d'activité quotidienne, doit toutefois faire l'objet d'une sollicitude particulière tant s'exerce l'influence de la langue anglaise et de la culture anglo-américaine. Le Québec déploie donc des efforts considérables pour favoriser le rayonnement de la langue et de la culture françaises. En sa qualité de gouvernement participant au sein de la Conférence des chefs d'État et de gouvernements ayant le français en partage et dans tous les forums internationaux où il fait entendre sa voix, le Québec agit dans le meilleur intérêt du développement de la société québécoise et, partant, des communautés francophones, quel que soit l'endroit où elles se trouvent.

Les francophones sont attachés à leur langue et à leur culture

Les motifs qui militent en faveur d'une action concertée entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes sont nombreux et cruciaux. Au coeur même de cette volonté de rapprochement se trouve l'attachement des francophones à leur langue et à leur culture. Au Québec, il existe un consensus voulant que la langue française doive être protégée et renforcée. De plus, la population québécoise, en général, estime qu'il est important de promouvoir la vitalité de la langue et de la culture françaises dans toutes les communautés francophones à l'extérieur du Québec. Dans un sondage d'opinion mené en avril 1992 auprès de 1 003 personnes représentatives de l'ensemble de la population, 74 % des personnes interrogées affirmaient que le Québec avait un rôle à jouer auprès des communautés francophones et acadiennes, et 79 % exprimaient leur sympathie à l'égard des francophones de l'extérieur du Québec<sup>3</sup>.

#### 12 LA PRÉCARITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le rôle de la législation fédérale

Les francophones de l'extérieur du Québec partagent le même souci de sauvegarder leur langue et leur culture, et ils revendiquent leurs droits auprès des gouvernements qui les régissent. Le gouvernement fédéral, pour sa part, assure une certaine protection des droits linguistiques des francophones en faisant la promotion des deux langues officielles dans l'ensemble de la société canadienne. Il doit donc offrir ses services en anglais et en français en fonction des restrictions et des spécifications de la législation relative aux langues officielles, tout comme il doit, dans certaines conditions, assurer des services bilingues. Il participe aussi au développement et à l'épanouissement des communautés anglophones et francophones conformément aux dispositions des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles<sup>4</sup>. C'est donc en vertu de ses obligations législatives et constitutionnelles que ce gouvernement défend les langues officielles du Canada, dont le français.

L'action du gouvernement fédéral n'a pu enrayer la lente et constante érosion du français, au Canada. Selon une estimation récente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, on observe un taux d'assimilation de plus de 35 % dans les communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, le document Étude des bureaux fédéraux désignés pour répondre au public en français et en anglais, rendu public récemment par le Commissaire aux langues officielles, M. Victor Goldbloom, révélait de sérieuses lacunes sur le plan de la prestation de services à la clientèle francophone vivant en milieu minoritaire. Ainsi, sur les 1 200 points de services gouvernementaux vérifiés sur un total de 4 300 bureaux désignés au Canada pour offrir des services en anglais et en français, on a constaté que le quart de ceux-ci n'employait pas de personnel bilingue.

Dans la majorité des cas, lorsqu'ils se présentent en personne dans ces bureaux, les francophones sont accueillis en anglais seulement.

Les différentes communautés francophones et acadiennes du Canada ne peuvent compter sur le seul bouclier des lois et des programmes d'aide financière du gouvernement fédéral pour se prémunir contre les dangers qui menacent leur caractère français.

Des efforts insuffisants pour promouvoir la vitalité du français

gouvernements, notamment D'autres Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, se sont dotés de lois particulières pour garantir à leurs citoyens francophones le droit d'obtenir des services en français dans certains secteurs d'activité et dans certaines zones où la population francophone atteint des normes établies. Dans l'ensemble du Canada, toutefois, les efforts consentis par les gouvernements provinciaux envers les communautés francophones sont inégaux et, souvent, inférieurs aux attentes des personnes qui se sentent vraiment mises en cause. Il demeure difficile, voire impossible, de travailler en français et d'obtenir des services en français. Le français est alors confiné à des îlots en marge de secteurs importants de la vie.

Vivre en français dans tous les secteurs d'activité

Les francophones du Québec et du Canada partagent donc le même intérêt à promouvoir la vitalité de la langue française et la même responsabilité de veiller à ce que l'environnement favorise l'épanouissement de la culture française, non seulement dans l'éducation et les activités culturelles, mais aussi dans les domaines économique, social et politique. Car l'avenir de la langue française en Amérique du Nord sera toujours incertain.

#### 1.3 LA DIVERSITÉ DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Au Canada, la langue française commande une protection particulière, rappelle avec pertinence le récent avis du Conseil de la langue française<sup>5</sup>. Le recensement de 1991 permet d'évaluer à environ un million le nombre de personnes d'origine française au Canada, à l'extérieur du Québec. Toutefois, l'assimilation des française accuse une progression dangereuse dans

la plupart des provinces et ce, en dépit de nombreuses initiatives gouvernementales et privées pour contrer ce phénomène. Cela se révèle même vrai au Nouveau-Brunswick où le phénomène de l'assimilation des Acadiens et des Acadiennes oscille autour de 9 % en dépit de la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick.

#### 1.3.1 L'ACADIE

Selon le recensement canadien de 1991, les provinces atlantiques comptent 290 000 personnes dont la langue maternelle est le français, soit environ 30 % des francophones du Canada vivant à l'extérieur du Québec. Par ailleurs, le nombre passe à 250 000 lorsque la population est dénombrée en fonction de la langue d'usage. La majeure partie des francophones des provinces atlantiques (84 % selon le critère de la langue maternelle et 81 % selon le critère de la langue d'usage) réside au Nouveau-Brunswick. Dans cette province, les francophones comptent pour 34 % de la population, soit 243 690 personnes, selon le critère de la langue maternelle et 31 %, soit 223 265 personnes, selon le critère de la langue d'usage.

Le poids démographique de l'Acadie dans la francophonie canadienne ne représente pas le seul facteur important de la place qu'occupe cette communauté au Canada atlantique. La reconnaissance historique, par la communauté internationale, de ce peuple sans frontières et les rapports que celui-ci entretient avec la, francophonie d'Europe et d'Amérique du Nord témoignent de sa vitalité et de son dynamisme.

L'Acadie joue également un rôle important dans le rayonnement de la francophonie sur les scènes canadienne et internationale. En 1994, le Congrès mondial acadien a rassemblé, dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick, plusieurs milliers d'Acadiennes et d'Acadiens en provenance de partout où ils ont essaimé, de même que diverses personnalités politiques importantes, dont le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Depuis 1974, le Nouveau-Brunswick a le statut de gouvernement participant au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et il participe activement à la coopération multilatérale entre pays francophones à l'intérieur des

programmes de cet organisme. Les liens de parenté qui unissent près d'un million de Québécois et de Québécoises à un ancêtre acadien, de même que la proximité géographique de l'Acadie et du Québec, s'ajoutent aux nombreux facteurs qui militent en faveur d'un partenariat de première importance entre la société québécoise et les communautés acadiennes.

#### 1.3.2 L'ONTARIO

Forte d'environ un demi-million de personnes, si l'on considère les statistiques du recensement de 1991 en fonction de la langue maternelle, et de 318 000 si l'on utilise les statistiques relatives à la langue d'usage, la communauté franco-ontarienne représente dans chacun des cas le plus important regroupement de francophones au Canada vivant à l'extérieur du Québec. Toutefois, la communauté franco-ontarienne ne représente que 5,0 % de la population de la province si l'on considère les nombres au regard du critère de la langue maternelle, et 3,2 % si on les considère au regard du critère de la langue d'usage. La majorité des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes vivent dans des communautés concentrées dans des régions jouxtant le Québec.

Les Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes vivent dans une province avec laquelle le Québec entretient depuis longtemps des relations privilégiées. Les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont déjà conclu des ententes dans divers secteurs. L'intensité des relations économiques entre le Québec et l'Ontario et les échanges auxquels participent un grand nombre de personnes témoignent de la multiplicité des préoccupations que celles-ci partagent. À l'instar de l'Acadie de l'Atlantique, la communauté franco-ontarienne représente un milieu privilégié avec lequel le Québec aura avantage à multiplier les partenariats dans différents secteurs.

#### 1.3.3 L'OUEST ET LES TERRITOIRES

La communauté francophone établie dans les provinces de l'Ouest et dans les Territoires du Canada représente moins de 20 % des personnes dont la langue maternelle est le français et qui vivent à l'extérieur du Québec. La proportion diminue de moitié

(10,6 %) si l'on fait référence à la langue d'usage. Malgré les distances appréciables qui les séparent les unes des autres sur cet immense territoire, les communautés francophones de l'Ouest et des Territoires attestent une volonté remarquable de résister à l'assimilation à laquelle elles sont particulièrement exposées.

En effet, les francophones ne représentent que des pourcentages très faibles de la population du territoire où ils habitent. La lutte pour le respect de leurs droits constitutionnels, pour l'obtention de services gouvernementaux en français, pour la gestion de leur propre réseau scolaire et pour un environnement francophone adéquat constitue le fer de lance du combat continuel qu'ils doivent livrer pour vivre en français. Les succès obtenus par ces communautés tiennent avant tout à leur détermination dans un environnement où elles sont tributaires de la tolérance de la majorité anglophone à l'égard de leur langue et de leur culture.

Les francophones des Prairies ont acquis des expertises intéressantes dans certains secteurs, notamment dans le domaine coopératif. La vitalité artistique des francophones de l'Ouest s'exprime dans de nombreux festivals, dans le talent de chanteuses, de chanteurs, de comédiennes, de comédiens et d'artistes. Cependant, de sérieux problèmes persistent au chapitre des droits scolaires. An Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, ce n'est que tout récemment, après de nombreux reports et de longs et acrimonieux débats, que les gouvernements de ces provinces ont adopté des lois conférant aux francophones la gestion de leurs écoles conformément à la Charte canadienne des droits et libertés, en vigueur depuis 1982. Encore aujourd'hui, ni la Colombie-Britannique, ni les Territoires du Nord-Ouest n'assurent à leurs communautés francophones l'accès à l'enseignement primaire et secondaire en français.

### 2. UNE SOLIDARITÉ AGISSANTE

Dans son mémoire présenté à l'Assemblée nationale, la Fédération des communautés francophones et acadienne souligne que «les francophones d'ailleurs au Canada désirent se rapprocher de la population québécoise et de son gouvernement pour que se développe une meilleure connaissance réciproque et pour identifier des positions et des pistes d'intervention leur permettant d'atteindre un objectif commun : la promotion du fait français au Québec et au Canada<sup>8</sup>».

Dorénavant, dans les milieux de la culture et des communications, de l'éducation et de l'économie, pour accroître l'usage du français au travail, il faudra axer les interventions du gouvernement du Québec sur le renforcement d'une nouvelle solidarité. En mettant en contact, à l'intérieur de leur vie professionnelle, les membres des communautés francophones avec des Québécoises et des Québécois, il est permis d'espérer que l'usage du français s'intensifiera au travail et en affaires dans l'espace nord-américain. En invitant la société québécoise, et non plus seulement son gouvernement, à entrer dans une ère de partenariat beaucoup plus actif et selon des modes surtout plus actuels, cette politique crée les conditions d'un nouvel élan de coopération.

Pour qu'elle puisse s'exprimer le mieux possible, la solidarité entre les francophones devra se concrétiser à travers des partenariats qu'ensemble ils voudront concevoir, planifier et mettre en oeuvre, dans les secteurs les plus importants pour le rayonnement de la langue française et pour la vitalité de leurs communautés.

Pour ce faire, les efforts du gouvernement du Québec seront désormais déployés de façon à :

- favoriser la mise en présence de francophones hors Québec et de Québécoises et Québécois;
- soutenir la réalisation des projets communs qui découleront de ce dialogue entre sociétés de même souche;

assurer, par des lieux de concertation structurés, que l'action gouvernementale reste à l'écoute de ce nouveau dialogue entre la société québécoise et les communautés francophones.

Cette approche nouvelle rompt avec le passé en ce que la relation entre le gouvernement du Québec et les communautés francophones sera désormais axée sur l'émergence de nouveaux liens entre les Québécoises, les Québécois et les membres de communautés francophones hors Québec.

Le succès de cette politique exige une concertation accrue entre la société québécoise et les communautés francophones hors Québec.

Pour favoriser cette concertation, il faut aménager des lieux structurés d'échange et de dialogue où des Québécoises et des Québécois définiront avec leurs partenaires des communautés francophones les projets prioritaires à soumettre au gouvernement du Québec.

Ce dialogue entre la société québécoise et les communautés francophones permettra de fortifier une solidarité française autour de préoccupations communes et partagées. Il doit ouvrir la voie à une coopération de pointe, à une recherche commune dans des domaines nouveaux de création artistique, technologique et économique. Le gouvernement du Québec entend donc s'engager dans une ère de coopération beaucoup plus active, selon des modes beaucoup plus contemporains surtout: d'égal à égal dans un nouvel esprit de partenariat.

#### 21 LES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ

Les réseaux: une mine d'expertise et de compétences à explorer

Dans cette politique qui vise avant tout à resserrer les liens entre francophones du Québec et du Canada, le gouvernement du Québec reconnaît une place et un rôle importants aux réseaux constitués de personnes qui établissent entre elles des relations et se reconnaissent une compétence et une complicité dans divers domaines particuliers. Ces collaborations peuvent provenir d'affinités d'ordre géographique, dans

l'impulsion de préoccupations multisectorielles communes, deux régions, par exemple, décidant d'amorcer des échanges dans le domaine de l'éducation ou de l'économie. Le plus souvent, elles naîtront probablement des préoccupations immédiates de personnes qui travaillent dans des activités de même nature. Ainsi, à titre d'exemple, les gens qui agissent dans le milieu de la presse, dans le milieu des affaires ou dans le milieu de l'éducation des adultes, verront de nombreuses raisons de conjuguer leurs efforts avec ceux des partenaires d'autres régions francophones. Là où il n'y avait que des lieux d'échanges, le gouvernement entend favoriser la mise en réseaux. Le gouvernement sera là pour soutenir la vigueur de ces réseaux en facilitant leur croissance.

Sur la scène canadienne

Il importe donc que soient établis des rapports privilégiés entre le Québec et des organismes francophones pancanadiens comme la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF). Il en va de même pour certains organismes sectoriels comme l'Association de la presse francophone (APF) et la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) ainsi que des organismes québécois voués aux mêmes préoccupations, pour ne citer que quelques exemples. Déjà, la participation du Québec au sein d'associations d'envergure, comme l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) et le Conseil canadien de la coopération (CCC), donne des résultats qui plaident en faveur d'un élargissement des réseaux dans lesquels il importe que des francophones du Québec et du Canada mettent en commun leurs compétences et leurs expériences dans la recherche d'un agrandissement de l'espace d'usage du français.

Sur la scène internationale

Les liens entre la francophonie canadienne, le Québec et les organismes francophones sur la scène internationale méritent une attention toute spéciale. Des organismes comme le Conseil de la vie française en Amérique, le Forum francophone des affaires, l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), le Réseau international de néologie et de technologie (RINT), le Réseau international des observatoires francophones des industries de la langue (RIOFIL), l'Association des universités partiellement

ou entièrement de langue française et l'Université des réseaux d'expression française (AUPELF-UREF), le Réseau d'enseignement francophone à distance (REFAD), le Regroupement des universités de la francophonie hors Québec, le Regroupement des éditeurs canadiens de langue française (RECLF) sont autant d'exemples de réseaux offrant de riches expertises qui contribuent au rayonnement de la langue et de la culture françaises de par le monde.

#### 22 LES DOMAINES PRIVILÉGIÉS

Le gouvernement du Québec entend concourir au processus qui conduit à l'émergence de projets favorisant l'utilisation du français dans les domaines «reconnus comme essentiels par les résultats de la recherche en vitalité linguistique<sup>9</sup>» de même que par les communautés francophones à l'extérieur du Québec elles-mêmes<sup>10</sup>, soit l'économie, la culture et les communications et l'éducation. Il collaborera au dévèloppement des expertises, favorisera l'accès aux connaissances et aux ressources nécessaires à la réalisation des projets, facilitera les relations professionnelles entre les Québécois, les Québécoises et francophones à l'extérieur du Québec, dont l'excellence démontrée dans leur domaine constitue un témoignage de la vitalité du fait français et dont la communauté des préoccupations promet des résultats fructueux. Il entend favoriser ces rapprochements en soutenant l'élaboration de projets conjoints.

## 2.2.1 L'ESPACE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Beaucoup plus qu'un moyen de communication entre les humains, une langue traduit dans la vie de tous les jours les valeurs, les traditions que partagent les personnes qui en font usage. La langue permet aux personnes d'inventer, de créer, de faire rêver; elle exprime une façon de lire la vie, de nommer et d'interpréter les événements qui surgissent dans le monde. Les locuteurs et locutrices de la langue française sont donc les dépositaires des valeurs propres à leur culture qu'ils ont comme responsabilité de promouvoir et

de perpétuer dans leur environnement immédiat et dans le monde. Le gouvernement du Québec accorde déjà à la culture une place de choix dans les programmes de coopération et les ententes qui lui servent d'outils privilégiés dans ses rapports avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. Il s'emploiera dorénavant à favoriser la mise en présence des francophones dont l'expertise et les champs d'intérêt dans les domaines de la culture et des communications peuvent rapidement donner naissance à des actions communes fructueuses.

En matière d'aménagement linguistique et de gestion toponymique, le Québec a acquis une solide expertise dont la reconnaissance déborde largement ses frontières. Les travaux menés par le Conseil de la langue française et l'Office de la langue française contribuent à l'accroissement de la place du français dans diverses sphères d'activité et soutiennent les actions entreprises pour améliorer la qualité de la langue et son développement terminologique.

Obstacles à la vitalité de l'expression culturelle francophone

Les francophones vivant à l'extérieur du Québec ont des difficultés à diffuser leurs produits culturels auprès des marchés québécois. Dans le domaine relié au livre et à l'édition, par exemple, les percées sont peu nombreuses. De même, les artistes s'exprimant dans les domaines des arts de la scène et des arts visuels se heurtent à l'exiguïté du marché francophone à l'extérieur du Québec. Les Québécois et les Québécoises gagneraient à mieux connaître la richesse et la diversité des talents qui s'expriment dans divers domaines au sein des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Les communications: un important outil de promotion de la langue et de la culture

À l'heure où les sociétés développées s'engagent résolument sur les autoroutes électroniques pour accéder à un degré d'efficacité et de raffinement jusqu'à présent inégalé dans les rapports entre les êtres humains, les communications apparaissent comme une clef qui ouvrira les portes de nouveaux partenariats.

S'unir pour agir

Les regroupements associatifs francophones, les regroupements d'institutions et les regroupements d'entreprises pourraient, notamment, développer des outils de communication dans les champs de la radio communautaire, de la télévision, des télécommuni-

cations, des logiciels, des banques de données, sans oublier les quotidiens, les hebdomadaires et les périodiques. Un vaste réseau pourrait être exploré au profit de connaissances élargies et d'expériences mieux partagées. L'instauration de l'autoroute électronique donne aux francophones une occasion unique d'unir leurs efforts pour obtenir l'accès à des services en français dans un monde où les moyens utilisés par les anglophones ont déjà investi ce créneau comme ils occupent déjà le marché nord-américain des communications de façon quasi exclusive. De concert avec des partenaires québécois et ceux des communautés francophones et acadiennes du Canada, le gouvernement du Québec doit donc tout mettre en oeuvre, notamment dans ses programmes d'activités avec les communautés francophones, pour assurer une utilisation intensive des réseaux de communication.

Des réseaux riches d'expertise

Par ailleurs, plusieurs communautés francophones et acadiennes ont déjà développé des réseaux de vie communautaire qui traduisent, fort éloquemment, leurs aspirations et qui ont produit de solides compétences. Au cours des vingt dernières années, le leadership social qui s'est révélé dans les communautés francophones à l'extérieur du Québec a donné naissance à de nombreux organismes, notamment à des réseaux de femmes, de professionnelles et de professionnels de la santé et de services sociaux, de groupes d'aînés, de juristes et de jeunes. Ce vaste réseau de vie communautaire en français au sein d'associations diverses est un lieu important d'animation culturelle et d'engagement. Les secteurs où de nombreuses personnes sont actives ouvrent la voie à des liens de collaboration dans autant de sphères d'activité que la vie communautaire en comprend.

Le rôle du gouvernement

Le champ de la culture et des communications offre donc aux Québécois et aux Québécoises de multiples possibilités d'entrer en interaction avec les francophones de l'extérieur du Québec. Le gouvernement entend donc favoriser la mise en oeuvre de projets qui procéderont des mises en commun des préoccupations des principaux partenaires.

En matière d'aménagement linguistique et de gestion toponymique, le gouvernement du Québec entend mettre

à la disposition des partenaires francophones les compétences développées en ces domaines.

Les tables de concertation, ces outils d'échanges dont la nature et le fonctionnement seront décrits plus loin dans ce document, devront proposer au gouvernement des moyens pour que, dans le domaine de l'édition et de la presse écrite, on diffuse au Québec des oeuvres et des médias produits par les francophones du Canada. Ces tables seront également invitées à proposer au gouvernement du Québec un moyen efficace pour reconnaître l'excellence de personnes et d'organismes qui se seront illustrés dans les domaines des arts et des lettres à l'extérieur du Québec.

Le gouvernement du Québec intensifiera la mise sur pied de stages et d'échanges entre jeunes journalistes et écrivaines et écrivains et verra à promouvoir un plus large rayonnement des productions francophones. Il favorisera une participation accrue des francophones de l'extérieur du Québec à la vie culturelle québécoise. Il facilitera la circulation des produits culturels québécois dans l'ensemble des communautés francophones hors Québec.

Le gouvernement du Québec apportera sa collaboration aux organismes responsables de la diffusion de l'information au moyen des inforoutes, notamment les banques d'information et de services relatifs aux domaines culturels et aux loisirs, pour qu'ils prévoient l'accessibilité de ces services en français aux communautés francophones de l'extérieur du Québec. Il encouragera les principaux réseaux de radios et de télévisions communautaires, notamment l'Alliance des radios communautaires du Québec, à amplifier et à améliorer les liens entre eux dans le but de mieux promouvoir la vitalité du français, en particulier par des projets d'aide à la gestion et à la formation, à la coproduction, à l'échange d'émissions et de personnel.

Par ses programmes de coopération et de soutien financier, le gouvernement accordera une attention particulière aux projets qui favorisent les échanges d'expertises entre milieux qui s'occupent de vie communautaire, notamment à l'endroit des jeunes, des groupes d'aînés et des femmes. Vu l'importance du loisir et du sport au regard de la reconnaissance et de l'expression, particulièrement chez les jeunes, de leur identité culturelle, le gouvernement encouragera les partenariats dans les secteurs liés aux sports, à l'activité physique, aux loisirs scientifiques, touristiques et culturels. Des partenariats semblent alors possibles dans l'organisation des Jeux du Québec et des Jeux qui sont organisés dans diverses régions du Canada à l'intention des jeunes francophones. Parmi les activités dans ces secteurs, certaines seront privilégiées en vertu de leur capacité de mettre en valeur le caractère français de l'expérience, soit les manifestations multisports et multiloisirs, les programmes de formation, la diffusion d'outils d'information et les camps d'entraînement.

#### 2.2.2 L'ESPACE DE L'ÉDUCATION

L'éducation, un processus d'enracinement socioculturel Dans les sociétés modernes, l'éducation jouit d'un statut particulier sur le plan des priorités reconnues par les États. Les établissements chargés d'enseignement doivent veiller non seulement à la formation et à l'acquisition de connaissances, mais aussi à la promotion et au développement de l'identité culturelle des personnes. L'éducation apparaît donc comme un des champs auxquels il convient d'accorder un soin particulier dans le vaste projet qui consiste à promouvoir la vitalité de la langue française et à assurer que les communautés francophones puissent manifester leur plein épanouissement, en français.

L'enseignement, reflet et moteur de la vitalité des communautés

L'espace collégial et universitaire francophone à l'extérieur du Québec se compose de plusieurs établissements partiellement ou entièrement de langue française. Si les établissements d'enseignement collégial et les universités réussissent à former la relève, les services offerts ne parviennent pas toujours à satisfaire l'ensemble des besoins. C'est pourquoi l'accès aux universités francophones du Québec constitue un atout important pour les francophones de l'extérieur de Québec. Les échanges entre groupes de professeurs et d'experts se révèlent également d'une grande utilité pour le développement de la recherche en français.

Il faut signaler l'importance des outils développés pour lier entre elles les écoles par l'autoroute électronique. À cet égard, le réseau télématique scolaire québécois (RTSQ) permet déjà à une soixantaine de relais dans différentes commissions scolaires québécoises d'accéder à des activités par l'intermédiaire de ce réseau. L'autoroute électronique offre la possibilité de réaliser d'importants projets dans le domaine de l'éducation des francophones; les compétences développées dans ce secteur, par les Québécois et les Québécoises et par les francophones d'ailleurs au Canada, gagneront à être partagées.

Le projet éducatif ne peut s'épanouir pleinement sans le soutien, la créativité, l'engagement et le dynamisme du personnel enseignant. Dans l'entourage immédiat des élèves, ce sont ces personnes qui doivent les assister dans leur cheminement propre, dans la recherche de leur identité. Ainsi, le gouvernement du Québec accorde une attention particulière aux initiatives visant à favoriser le perfectionnement du personnel enseignant francophone. Il appuie la réalisation de projets tel le Programme de perfectionnement des enseignants et autres intervenants en éducation de langue française en milieu minoritaire offert par l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). De même, le gouvernement du Québec entend maintenir, voire accroître au besoin, sa participation à la Table nationale de concertation<sup>11</sup>.

Depuis quelques années, plusieurs communautés francophones ont développé une expertise notable dans le domaine de l'alphabétisation des francophones. Le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, notamment, ont réalisé des progrès importants en mettant en place de véritables réseaux. Un champ de recherche et d'échanges fructueux s'ouvre alors aux personnes qui s'intéressent à la formation des adultes, particulièrement dans le champ de l'alphabétisation et dans celui de la «refrancisation».

Les tables de concertation proposeront au gouvernement les mesures qui leur paraîtront les plus adéquates pour améliorer l'enseignement du français. Elles indiqueront également par quels moyens le gouvernement du Québec peut le mieux rendre accessibles au personnel enseignant les divers moyens de perfectionnement disponibles au Québec.

De plus, le gouvernement du Québec entend inviter divers partenaires à une collaboration accrue dans le développement des modes d'accès à l'autoroute élec-

Le rôle du gouvernement

tronique en français en vue d'intensifier les communications entre classes par télématique dans les écoles du Québec et dans les écoles à l'extérieur du Québec. Le gouvernement du Québec encouragera aussi la préparation en collaboration et la coédition de matériel pédagogique destiné aux élèves francophones, en invitant divers groupes d'interlocuteurs à examiner les avenues les plus prometteuses en vue de concrétiser un tel objectif. Ces formes de collaboration paraissent d'autant plus pertinentes que les communautés francophones elles-mêmes estiment qu'il est «essentiel de mettre de l'avant un réseau d'échanges structurés dans les domaines administratif et pédagogique entre intervenants des niveaux primaire et secondaire 12».

Le gouvernement du Québec invitera les divers groupes d'interlocuteurs dans les domaines de la formation scientifique et professionnelle en français à intensifier leur collaboration afin de répondre aux besoins urgents qui se manifestent. Au moyen du Programme de coopération universitaire Québec-Provinces canadiennes ou des conventions relatives à l'admission d'étudiants et d'étudiantes à des programmes désignés d'études en français dans les universités québécoises, par exemple, le gouvernement prendra des mesures adéquates pour assurer au plus grand nombre de personnes possible l'occasion de bénéficier des mesures déjà prévues ou de celles qui pourraient être convenues éventuellement. Le gouvernement encouragera la création de réseaux entre spécialistes travaillant sur les plans pédagogique, administratif et de la recherche.

Le gouvernement entend inviter les principaux agents québécois responsables des programmes d'alphabétisation et d'éducation à distance à trouver les moyens de développer des échanges dans ce secteur avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. De plus, le gouvernement du Québec s'engage à inviter ses partenaires, les gouvernements des provinces avec lesquels il a déjà conclu ou pourrait conclure des ententes de coopération, à inscrire l'alphabétisation, la «refrancisation» et l'éducation à distance au nombre des programmes à soutenir.

#### 2.2.3 L'ESPACE ÉCONOMIQUE

S'unir pour réussir: un défi pour les francophones

Les personnes qui ont participé au Symposium du monde associatif francophone d'Amérique, tenu à Québec en 1993, ont communiqué un désir commun des petites entreprises de s'informer sur les activités des entreprises des autres provinces. Elles ont souhaité que le Forum francophone des affaires, dont le siège social est à Montréal, soit davantage présent dans les communautés francophones et acadiennes à l'extérieur du Québec. Cet organisme, dont le mandat est de promouvoir les échanges industriels, technologiques et commerciaux entre agents économiques des pays francophones, a acquis une riche et fructueuse expertise dans la création et la multiplication de partenariats entre des entreprises de différents horizons. Le Forum participe ainsi au développement des pays membres de la francophonie puisque ce développement passe par celui de l'entreprise privée auquel les partenariats d'affaires ne peuvent que concourir. Ces projets deviennent alors une source d'investissements, de transferts de connaissance, d'accès à des nouveaux marchés, autant d'avantages dont les diverses communautés francophones, dans l'espace géopolitique et économique canadien, souhaitent bénéficier.

Fonds de l'autoroute de l'information

Les gens d'affaires dans toutes les communautés francophones, au Québec et au Canada, souhaitent bénéficier des voies de communication qu'offre l'autoroute de l'information afin d'échanger et de développer des occasions d'affaires avec leurs homologues des autres pays de l'espace économique francophone. Mis en place en juin 1994, le Fonds de l'autoroute de l'information a notamment comme objectif de favoriser l'usage du français en développant des outils permettant l'échange d'information en français et en mettant en liaison des communautés francophones. A cette fin, le Fonds de l'autoroute de l'information a permis de concevoir un volet particulier, intitulé francophonie, afin de stimuler les initiatives visant à favoriser la langue française. Par ailleurs, le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie dispose d'expertise et de contenus de formation offerts aux personnes qui dirigent des entreprises et ce, en français. Le gouvernement entend donc prendre des mesures pour rendre plus facilement accessibles aux communautés d'affaires francophones les contenus de ces programmes ainsi que certaines ressources nécessaires à leur réalisation, selon les orientations proposées par la table de concertation du secteur économique.

L'espace économique où se manifesteront les solidarités des partenaires francophones englobe de larges horizons. On sait que des projets de collaboration entre des organisations coopératives du Québec et des communautés francophones et acadiennes dans les domaines du travail, de l'habitation, de la consommation et des caisses populaires indiquent qu'on a déjà commencé à agir dans cette direction.

Le gouvernement du Québec facilitera donc les occasions d'échanges entre les entreprises, les regroupements professionnels et les coopératives afin d'établir des partenariats au sein de la communauté des gens d'affaires, du milieu de la coopération, du milieu associatif ou syndical francophone. Le gouvernement établira avec le Forum francophone des affaires un processus de concertation afin que les projets qui sont présentés, pour fins de subventions, à l'intérieur des programmes gouvernementaux à l'intention des francophones, et qui peuvent conduire à des partenariats industriels, technologiques et commerciaux, soient proposés à l'expertise du Forum.

Par ailleurs, le gouvernement compte favoriser le développement de structures d'échanges touristiques entre les francophones des provinces canadiennes et le Québec. Il se propose de signaler, de façon formelle, l'innovation et le dynamisme économiques dans les milieux francophones, après avoir convenu des modalités les plus adéquates pour le faire avec ceux et celles qui sont considérés comme leurs principaux représentants.

#### 3. UNE ACTION CONCERTÉE

À maintes reprises, les milieux francophones ont souhaité que le gouvernement du Québec intervienne de sorte que son action s'accorde avec les priorités des communautés francophones, que son soutien soit moins ponctuel et qu'il donne lieu à des relations plus durables. La mise en place d'une nouvelle façon d'agir repose sur un processus efficace de concertation entre tous les partenaires.

3.1 LES TABLES SECTORIELLES PERMANENTES DE CONCERTATION

Plus près de l'action et des décisions

Aussitôt que la présente politique sera rendue publique, le gouvernement suscitera la création de trois tables sectorielles dans les domaines qu'il a privilégiés en fonction des préoccupations manifestées par les communautés francophones et de l'importance de ces secteurs eu égard à la vitalité du français, soit la culture et les communications, l'éducation et l'économie.

Ces tables se réuniront selon les besoins et seront composées des principaux représentants des communautés québécoises et francophones du Canada dans chacun des domaines. Les tables sectorielles seront composées de personnes nommées par le gouvernement après consultation des milieux francophones au Québec et dans les communautés francophones et acadiennes du Canada. Chacune des tables sectorielles sera présidée par une personne choisie parmi ses membres.

Les tables seront chargées d'effectuer ou de faire mener à bien des études et des analyses relatives aux partenariats à mettre en place; elles donneront un avis, au gouvernement et aux personnes ou organismes intéressés, sur les besoins et sur les attentes des communautés francophones après avoir consulté celles-ci; elles seront un lieu de partage d'idées et d'information. À court terme, le premier mandat confié à ces tables sectorielles sera d'élaborer, d'ici l'automne 1995, un premier plan d'action que le gouvernement

du Québec, dans la foulée de la présente politique, pourra faire sien.

#### 3.2 LE FORUM TRIENNAL DE CONCERTATION

Un lieu pour écouter et partager

Une vision à long terme

Au cours de 1996, le gouvernement du Québec rassemblera à Québec les principaux agents qui travaillent au sein des réseaux dont les activités ont des effets sur la vitalité linguistique des communautés francophones. Ce forum, qui se répétera ensuite tous les trois ans, assurera la concertation dans les secteurs de la culture et des communications, de l'éducation et de l'économie. Il sera ainsi le point de départ d'un vaste mouvement de consultation et, au terme de chaque cycle triennal, le lieu de synthèse et d'évaluation de l'ensemble des activités qui se seront déroulées. Il sera une vitrine sur les produits et services que gagneront à connaître et à développer l'ensemble des francophones. Le forum aura pour tâche de définir les principaux axes de développement à privilégier pour nantir les communautés francophones des meilleurs outils pour assurer la vitalité de la langue et de la culture françaises dans le plus grand nombre possible de secteurs d'activité.

Le gouvernement du Québec entend faire de ce rassemblement triennal une manifestation du dynamisme de la langue française et de la solidarité des personnes qui partagent le même héritage linguistique. Ce sera également une fête mettant en valeur des artistes francophones, une occasion d'établir des liens et de solidifier des réseaux. Ce sera un lieu où s'élaboreront des stratégies d'action dans les secteurs les plus prometteurs de résultats probants. Enfin, ce forum sera un lieu de reconnaissance où seront soulignés les efforts consentis et les succès obtenus par les francophones dans divers domaines. Coordonner pour mieux agir

#### 3.3 LA CONCERTATION RÉGIONALE

Dans la perspective de la concertation nécessaire entre tous les partenaires de la francophonie, les bureaux du Québec au Canada jouent un rôle important. Leur présence dans des régions où vivent et s'épanouissent les communautés francophones en font des intermédiaires de premier ordre entre le gouvernement du Québec et les communautés francophones. Ils collaboreront étroitement à la mise en oeuvre de la présente politique, notamment par la concertation avec les communautés à l'égard des projets de partenariat à soutenir dans le cadre des programmes d'assistance financière. Les bureaux veillent également à établir des liens avec les organismes et associations francophiles. Ces amis de la langue française, de plus en plus nombreux, jouent un rôle important, notamment dans la multiplication des écoles d'immersion partout au Canada.

#### 4. LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE

La concertation active et continue que le gouvernement du Québec assurera avec les partenaires de la francophonie canadienne sera le plus concrètement assurée en raison du mandat précis confié en ce sens à une nouvelle unité administrative du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) ainsi qu'au réseau des représentations du Québec au Canada.

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes assumera la responsabilité de coordonner les activités interministérielles liées à la francophonie canadienne. Il sera responsable de faire la promotion de la présente politique auprès des ministères, organismes publics et privés, institutions et entreprises, au Québec. Le SAIC sera également chargé d'assurer la coordination des interventions du gouvernement du Québec avec les gouvernements provinciaux relativement aux programmes convenus entre eux.

#### 4.1 LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIATS

La politique de la francophonie canadienne se voulant l'expression de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser la mise en présence des Québécois, des Québécoises et des membres des communautés francophones et acadiennes en vue de soutenir la réalisation de projets communs, le Programme de soutien financier sera converti en Programme de financement de partenariats. Ainsi, ce programme visera à accroître la vitalité de la langue et de la culture françaises au Canada et au Québec en privilégiant des activités de partenariat conçues par des francophones du Québec et des communautés francophones et acadiennes du Canada dans des lieux de concertation structurés. Les modalités de ce nouveau programme seront rendues publiques durant l'année 1995.

42 LES ENTENTES
INTERGOUVERNEMENTALES
DE COOPÉRATION

Depuis plus d'un quart de siècle, le gouvernement du Québec entretient avec certains gouvernements de provinces canadiennes des relations de coopération bilatérale. Ces échanges intergouvernementaux ont pris la forme d'accords multisectoriels. Les activités qui en découlent s'exécutent en raison de l'octroi de subventions ainsi qu'au moyen de l'engagement de ressources humaines et techniques pertinentes. Jusqu'à maintenant, les domaines de l'éducation et de la culture ont fait l'objet d'une attention quasi exclusive sur le plan des champs d'activités couverts par ces ententes. Le Québec aimerait élargir les domaines visés par les ententes dans la mesure où les communautés francophones et acadiennes, ainsi que leur gouvernement respectif, le souhaiteraient.

Par ailleurs, dans de futures ententes intergouvernementales de coopération, le gouvernement du Québec privilégiera les activités de coopération bilatérale qui s'accordent avec l'objectif de la revitalisation du français dans les communautés francophones. Les programmes d'activités ainsi prévus dans le cadre de ces ententes de coopération devraient faire l'objet d'un consensus préalable entre les communautés francophones dans les provinces et territoires du Canada et leur gouvernement respectif.

#### NOTES DE RÉFÉRENCE

- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (FCFA). <u>La francophonie cana-dienne... un espace à reconnaître</u>, 1993.
- 2. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, Renforcer la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, Avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, 1994, p. 12.
- Avis du Conseil de la langue française, p. 13.
- En vertu de l'article 41 de cette loi, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Cet engagement vise à faire en sorte non seulement que les communautés minoritaires aient accès à des services dans leur langue mais aussi que les institutions fédérales participent activement au développement et à l'épanouissement de ces communautés.

De plus, l'article 42 de cette loi donne au ministère du Patrimoine canadien le mandat de susciter et d'encourager une approche concertée pour la mise en oeuvre de ses engagements. Le ministère assume donc le rôle de coordination des interventions fédérales dans la mise en oeuvre de ses programmes et des moyens qu'il a choisis pour soutenir les différentes communautés au moyen de subventions. Depuis 1989, le gouvernement fédéral a conclu des ententes de coopération avec diverses associations francophones, notamment en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta, par lesquelles il répond aux demandes qui lui sont présentées.

Le gouvernement fédéral a également conclu des ententes avec les gouvernements provinciaux pour fournir un appui à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.

- Avis du Conseil de la langue française, p. 12.
- Claude BOUCHER, <u>L'Acadie nouvelle</u>, Caraquet, N.-B., 3 février 1995.
- STATISTIQUE CANADA, Division de la démolinguistique. Les langues au Canada, 96-313.
- 8. FCFA, La francophonie canadienne, p. 8.
- 9. Avis du Conseil de la langue française, p. 25.
- 10. FCFA, La francophonie canadienne, p. 34.
- 11. La Table nationale de concertation est un comité national établi par l'ACELF. Elle regroupe les responsables des programmes d'études de langue française des ministères de l'Éducation du Canada en vue d'améliorer les programmes d'éducation de langue française. Cette table veille à susciter le développement de partenariats pour la création et la production de produits éducatifs et agit à titre d'expert-conseil auprès du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada en matière de développement de programmes d'études.
- 12. FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC INC., <u>Un nouveau départ, en partenariat</u>, mémoire présenté devant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, décembre 1990, p. 19.

